

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 29 juin 2020 à 20 h 15

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin, à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal de la commune de PINEUILH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes R. Teyssandier, sous la présidence de M. Teyssandier Didier, Maire de la commune.

Date de convocation : 23 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Présents : M. Teyssandier, M. Garcia, Mme Ratié, M. Talochino, Mme Vincenzi, M. Roseau, Mme Benedetti, M. Delage, Mme Prioleau, M. Roy, M. Chapellier, M. Billoux, Mme Peruffo, Mme Benoit, M. Robert, Mme Deycard, Mme Lesseigne, Mme Van Der Horst, Mme Grossias, M. Dubreuil, M. Mousseau, Mme Feydel, Mme Puyjalinet, M. Verdier, M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne.

Secrétaire de séance : Mme Ratié

/ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2020

Le procès-verbal est adopté à la majorité, moins une voix contre (Mme Chadourne) et deux abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud).

1/ Budget principal - Compte administratif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Budget Communal de PINEUILH de l'exercice 2019.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte administratif 2019 du Budget communal joint, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : + 1 045 593,25 €

Investissement : + 120 144, 98 €

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne, (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal :

- Adopte le Compte Administratif 2019 du Budget Communal,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

2/ Budget principal – Compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la bonne gestion du trésorier,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaire et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne), que le compte de gestion du budget principal (annexé) dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Budget communal principal – Affectation du résultat 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- solde d'exécution cumulé d'investissement	0.00 €
- Affectation en réserves en investissement	155 334,09 €
- Report en fonctionnement	+890 259,16 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne, le conseil Municipal :

- approuve l'affectation de résultat de l'exercice 2019 ci-dessus indiquée.

4/ Budget principal : budget primitif 2020

Monsieur le Maire donne la parole à M. TALOCHINO, adjoint en charge des Finances, pour la présentation du Budget Primitif 2020. Celui-ci expose les grandes lignes du budget avant de passer à une lecture détaillée par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Au niveau des dépenses de fonctionnement : 3 926 114,66 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne), le Conseil Municipal, adopte l'ensemble des chapitres de dépenses de la section de fonctionnement.

Au niveau des recettes de fonctionnement : 3 926 114,66 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne), le Conseil Municipal, adopte l'ensemble des chapitres de recettes de la section de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Au niveau des dépenses d'investissement : 2 237 198, 19 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne), le Conseil Municipal, adopte les dépenses d'investissement, à savoir notamment les opérations 91, 106, 107, 108, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126 et 127.

Au niveau des recettes d'investissement : 2 237 198, 19 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne), le Conseil Municipal, adopte les recettes d'investissement.

5/ Budget annexe lotissement des guignards - Compte administratif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Budget annexe en objet pour l'exercice 2019.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte administratif 2019 du Budget annexe joint, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : Dépenses 490 709.51 €
Recettes 475 929.51 €

Investissement : Dépenses 615 315.67 €
Recettes 0.00 €

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne, (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal :

- Adopte le Compte Administratif 2019 du Budget annexe du lotissement des guignards,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

6/ Budget annexe lotissement des guignards - Compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la bonne gestion du trésorier,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaire et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne), que le compte de gestion du budget annexe (annexé) dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7/ Budget annexe lotissement des guignards - Affectation du résultat 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat exercice 2019	Fonctionnement	0.00 €
	Investissement	- 475 929.51€
Résultat clôture 2019	Fonctionnement	- 14 780.00 €
	Investissement	- 615 315.67 €

Reste à réaliser 2019	0.00 €
Besoin de financement	630 095.67 €
Report fonctionnement	0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne, le conseil Municipal :

- approuve l'affectation de résultat de l'exercice 2019 ci-dessus indiquée.

8/ Budget annexe lotissement des guignards : budget primitif 2020

Monsieur le Maire donne la parole à M. TALOCHINO, adjoint en charge des Finances, pour la présentation du Budget Primitif 2020. Celui-ci expose les grandes lignes du budget avant de passer à une lecture détaillée par chapitre :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT S'EQUILIBRE EN DEPENSES ET EN RECETTES A 792 159.79 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'EQUILIBRE EN DEPENSES ET EN RECETTES A 703 222.18 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne), le Conseil Municipal, adopte le budget primitif 2020.

9/ Budget annexe Transport scolaire - Compte administratif 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Budget annexe en objet pour l'exercice 2019.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte administratif 2019 du Budget annexe joint, dont les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : Dépenses 53 112.80 €
Recettes 53 673.71 €

Investissement : Dépenses 0.00 €
Recettes 6075.90 €

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne, (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal :

- Adopte le Compte Administratif 2019 du Budget annexe du lotissement des guignards,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

10/ Budget annexe transport scolaire - Compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la bonne gestion du trésorier,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaire et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne), que le compte de gestion du budget annexe (annexé) dressé, pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11/ **Budget annexe transport scolaire - Affectation du résultat 2019**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat exercice 2019	Fonctionnement	- 31 899.71 €
	Investissement	0.00 €
Résultat clôture 2019	Fonctionnement	560.91 €
	Investissement	6 065.90 €
Reste à réaliser 2019		0.00 €
Besoin de financement		0.00 €
Report fonctionnement	Fonctionnement	560.91 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne, le conseil Municipal :

- approuve l'affectation de résultat de l'exercice 2019 ci-dessus indiquée.

12/ **Budget annexe Transport scolaire : budget primitif 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à M. TALOCHINO, adjoint en charge des Finances, pour la présentation du Budget Primitif 2020. Celui-ci expose les grandes lignes du budget avant de passer à une lecture détaillée par chapitre :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT S'EQUILIBRE EN DEPENSES ET EN RECETTES A 560.91 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'EQUILIBRE EN DEPENSES ET EN RECETTES A 6065.90 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité moins 3 abstentions (M. Chalard, Mme Sicaud, Mme Chadourne), le Conseil Municipal, adopte le budget primitif 2020.

13/ **FDAEC 2020**

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'attribution du F.D.A.E.C. (fonds départemental d'aide à l'équipement des communes) votées par l'assemblée délibérante départementale lors de l'adoption du budget primitif 2020, ainsi que les modalités d'utilisation conditionnant l'attribution de ce fonds.

Il propose donc :

- de solliciter une dotation au titre du FDAEC 2020 d'un montant de 64 721 €,

- d'arrêter le programme d'investissement à un total de 187 455.41 € HT, soit 224 946.49 € TTC, répartis comme suit :
 - voirie, infrastructures, réseaux divers : 133 062.42 € HT soit 159 674.90 € TTC
 - matériel, mobilier, sécurité : 54 392.99 € HT soit 65 271.59 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite la dotation au titre du FDAEC 2020 pour le montant total de 64 721 €,
- arrête le programme d'investissements comme explicité ci-dessus.

14/ Composition de la CCID

Vu le renouvellement du conseil municipal installé le 25 mai 2020,

Vu les dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts,

Monsieur le Maire indique que la CCID se compose de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants, dont deux hors-commune. Sa composition est déterminée par la direction des services fiscaux sur proposition du conseil municipal parmi 32 candidatures.

Puis il propose les personnes suivantes :

Titulaires		Suppléants	
1	GARCIA Miguel	1	DELAGE Bernard
2	BENEDETTI Sylvie	2	ROY Joel
3	VINCENZI Christiane	3	DUBREUIL Jean-claude
4	RATEAU Alain	4	VERDIER Damien
5	PARMENTIER Alain	5	PERUFFO Marie-claude
6	MOUSSEAU Alain	6	PUYJALINET Patricia
7	KACKI Yvan	7	DESPLAT Paul
8	SICARD Michel	8	TALOCHINO Fabrice
9	RIBEYREIX Solange	9	ROSEAU Thierry
10	WALCH Maryvonne	10	DEYCARD Françoise
11	GRIVET Philippe	11	METIVIER Paul
12	GROSSIAS Mireille	12	BILLOUX Roger
13	CLAYTON Jennifer	13	LAVAL Christiane
14	MORAND Alain	14	MESANGE Roger
15	BOTTGEN Jean-max	15	VILLEMIANE Philippe
16	CARIS Edmond	16	SERVANT Jacques

Invité à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de soumettre la liste précitée à l'appréciation de la Direction des services fiscaux.

15/ Transport scolaire 2020/2021 : Avenant 1 à la convention de délégation de compétence Région Nouvelle Aquitaine

Vu la délibération du conseil municipal n° D2018-03-16 en date du 13 mars 2018 déléguant le service des transports scolaires à la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre d'une délégation de compétence consentie par

la commune depuis la rentrée scolaire 2018/2019. Le service étant assuré par un prestataire sélectionné dans le cadre d'un marché public conclu par la Région pour la période allant de 2019 à 2023,
Vu la délibération du conseil municipal n° D2019-07-05 du 9 portant renouvellement de la convention de délégation de ladite compétence à la Région Nouvelle aquitaine pour la période 2019/2020,

Monsieur Garcia expose le règlement des transports scolaires applicable à la prochaine rentrée scolaire. Ses évolutions portent notamment sur la grille des participations familiales à partir de la rentrée scolaire 2020/2021.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention ci-annexée,
- Autorise Monsieur le Maire, l'adjoint délégué en son absence, à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

16/ Acquisition d'un véhicule Renault Master benne

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de pallier à l'obsolescence du véhicule Mercedes benne affecté aux services techniques.

Parmi les propositions commerciales recueillies à l'échelon local, il propose d'acquérir un véhicule d'occasion adapté aux besoins des services, à savoir :

Renault master benne L3 DCI 130 CV pour le prix de : 22 908.33 € HT soit 27 490.00 € TTC auprès des Ets CONORD – PINEUILH AUTO.

Les fonds nécessaires seront inscrits au budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition du véhicule Renault master benne aux conditions précitées,
- Autorise Monsieur le maire, l'adjoint délégué en son absence, à signer tous documents afférents.

17/ Renouvellement convention ASE (Association de sauvegarde de l'environnement – Vélines)

La commune adhère à l' ASE de Vélines, celle-ci assurant notamment la destruction des nids de frelons asiatiques sur le territoire communal, à la demande des usagers moyennant une adhésion de 25 € pour l'année. Pour la commune, la participation annuelle s'élève à 851 € (soit 0.19 € x 4479 habitants).

Après la présentation de l'association et de ses buts par Monsieur ROSEAU, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de renouveler cette adhésion pour l'année 2020.

Monsieur ROSEAU ne prend part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à renouveler l'adhésion de la commune pour 2020 moyennant une participation de 851 €.

18/ Convention d'assistance juridique : Cabinet Publica Avocats

En vue de garantir la sécurité juridique de la commune dans son processus décisionnel, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention d'assistance proposée par le Cabinet Publica - siégeant à Paris II. Ce Cabinet associe plusieurs avocats justifiant d'expériences et de compétences complémentaires dans l'ensemble des domaines du droit public (urbanisme, marchés publics,).

Les termes de la convention prévoient notamment :

- La réalisation d'un travail préventif d'assistance juridique en amont de la prise de décision ou de l'établissement des actes administratifs,
- La prise en charge de contentieux,

- la rédaction de notes juridiques,
- les modalités d'intervention (5 heures par mois),
- la durée : 12 mois tacitement reconductible,
- le coût forfaitaire : 840 € TTC par mois,
- les frais supplémentaires : forfait horaire de 240 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention proposée par le Cabinet Publica – Paris II,
- Autorise Monsieur le Maire, l'adjoint délégué en son absence, à signer la convention jointe en annexe.

Les fonds nécessaires seront prélevés au budget principal.